



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° MI 032/PCRCI/2024  
RELATIF A L'ETABLISSEMENT D'UNE BASE DE DONNEES D'ENTREPRISES  
DU BTP POUR LA FORMATION DES ACTEURS DU BTP**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), d'un montant de 300 millions de dollars US et de l'Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB) pour un montant de 200 millions de dollars US, pour le cofinancement des activités du Projet de Connectivité inclusive et d'infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement a confié la gestion fiduciaire à la Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI).
2. A ce titre, la CC-PRICI qui a en charge la coordination et la gestion des activités du projet, envisage **la formation des acteurs du BTP** sur quatre thèmes de quatre sessions chacune. Les thématiques des différentes formations sont les suivantes :
  - a) Thème 1 : Analyse de dossiers d'appel d'offres et préparation des offres ;
  - b) Thème 2 : Préparation et organisation des chantiers ;
  - c) Thème 3 : Planification, conduite et exécution des travaux ;
  - d) Thème 4 : Gestion technique, financière et juridique des contrats.
3. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour but de constituer une base d'entreprises spécialisées dans les BTP, plus particulièrement dans les travaux routiers. A cet effet, la Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI) invite les entreprises intéressées à manifester leurs intérêts en vue de participer à ce programme de formations qui vise le renforcement des capacités des PME, acteurs du BTP. Cette formation est organisée en accord avec la Banque mondiale.
4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires de la Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI), du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 17 h 00 heures.
5. Les formations sont payantes. Le coût de la formation pour chaque entreprise est de **cent cinquante mille (150 000) Francs CFA par personne et par thème**. La méthode de paiement sera en espèces, par chèque certifié auprès de l'Agence Comptable du PCR-CI ou dépôt direct sur le compte ouvert à la banque des dépôts du Trésor Public CI 001 010501370006 71 intitulé « COMPTE PROJET RESSOURCES PROPRES PCR-CI ».
6. Les inscriptions seront faites auprès de l'Agence Comptable (voir adresse au point 8) à partir du **jeudi 23 mai 2024**. Une entreprise peut participer à une ou plusieurs formations selon son choix. Dans ce cas, elle s'acquittera du montant dû à chaque thème.
7. L'adresse pour les informations complémentaire est la suivante :

**Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI)  
sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802  
08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire**

Tel : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59  
Email : [gekpini@gmail.com](mailto:gekpini@gmail.com), copies à [mcoulibaly@prici.ci](mailto:mcoulibaly@prici.ci) et  
[olivier\\_broukodou@yahoo.com](mailto:olivier_broukodou@yahoo.com)

8. L'adresse pour les inscriptions est la suivante :

**Annexe PIDUCAS / Agence Comptable du Projet de Connectivité inclusive et  
d'infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI)**

**Sise à Cocody Attoban lot n°1848 lot 108, Abidjan-Cote d'Ivoire**

**Numéro de téléphone : (225) 27 22 46 73 88**

**Numéro de télécopie : (225) 27 22 46 54 14**

9. Le fait de participer à ces formations, ne fait pas d'une entreprise un éventuel titulaire de marchés.